

MÉMOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE LAUNAY
AU BUREAU
DES AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

10 JUIN 2014

La municipalité de Launay se présente devant le BAPE pour appuyer le projet de Royal Nickel Corporation sans toutefois signer un chèque en blanc.

Notre municipalité, anciennement mono-industrielle et actuellement dévitalisée, voit d'un bon œil l'arrivée probable de ce projet minier.

Depuis plusieurs mois, voire quelques années, nous avons entretenu une collaboration de tous les instants avec les employés et dirigeants de RNC. Plusieurs rencontres publiques et des réunions en comités restreints nous ont permis d'obtenir des réponses adéquates aux inquiétudes des citoyens et des élus(es).

La non-signature d'un chèque en blanc s'explique donc par des questions, voire des conditions dont les réponses devraient être incluses dans les délivrances des permis des différents ministères impliqués dans le secteur des mines au Québec.

- Comme cette matière première qu'est le nickel sera extraite en très grande majorité dans le sous-sol de la municipalité de Launay, celle-ci devra, en plus des taxes foncières, obtenir de RNC une collaboration privilégiée et avantageuse pour sa municipalité.
- L'eau étant source de vie, nous devons avoir la certitude, qu'advenant une problématique quelconque avec la qualité et la quantité de l'eau, peu importe le secteur touché dans la municipalité de Launay, que RNC apportera les solutions nécessaires allant jusqu'à son implication pour l'installation d'un système d'aqueduc et son entretien pour la période de temps de l'exploitation du gisement de nickel.

- L'air que nous respirons doit demeurer sain et exempt de toute pollution en relation avec les opérations minières; RNC doit garantir qu'elle prendra, à cet effet, les moyens nécessaires pour protéger notre population.
- RNC devra faire en sorte que les citoyens de Launay conservent, pour les années à venir, la même tranquillité au niveau du bruit, tant pour les opérations du gisement que pour le transport des marchandises. L'affluence de travailleurs sur le site minier augmentera sensiblement l'achalandage sur nos routes et particulièrement dans notre milieu urbain. RNC devra être en mesure de répondre à d'éventuelles demandes de la municipalité pour des correctifs à apporter.
- Le développement du site minier détruira, par la force des choses, plusieurs milieux humides et plusieurs milieux de chasse. Bien qu'il n'y ait pas, sur la municipalité de Launay l'équivalent des milieux humides affectés par ce projet, nous demandons au ministère de l'environnement de considérer plusieurs projets sur le territoire de la municipalité malgré le fait que la dimension des milieux humides disponibles ne soit pas conforme aux normes habituelles.
- L'aspect social et humain de la municipalité est notre principale préoccupation. L'augmentation possible, et souhaitable, de citoyens dans la municipalité de Launay apportera des perturbations sur plusieurs aspects : la santé, l'éducation, le loisir, la culture et le sport, la famille et les aînés, l'habitation sous toutes ses formes, l'apparition

d'inégalités sociales, etc. L'engagement de RNC dans tous ces domaines est primordial.

- N'étant pas au fait de la façon dont les permis d'exploitation sont délivrés, il nous semble important, voire obligatoire, que, peu importe qui sera l'exploitant du site minier, la compagnie qui opérera le gisement soit tenue et dans l'obligation de respecter tous les engagements pris de l'actuel propriétaire.